

Allocution de Micheline Labelle lors du lancement de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, 19 mars 2003

Monsieur le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et de l'Immigration (André Boulerice)

Monsieur le ministre délégué aux Affaires autochtones et au Développement du nord québécois (Michel Létourneau)

Madame la vice-présidente du Comité exécutif de la Ville de Montréal (Francine Sénécal)

Monsieur le président du Conseil des relations interculturelles (Pierre Anctil)

Monsieur le recteur,

Monsieur le vice-recteur associé à la recherche et à la création (Daniel Coderre)

Monsieur le doyen de la Faculté des sciences humaines (Robert Proulx)

Chers collègues, chers partenaires, chers amis

Les chercheurs du CRIEC s'intéressent depuis une dizaine d'années aux problématiques de l'immigration, de la diversité culturelle, de la nation, et de la citoyenneté dans l'espace canadien et québécois. Puis, ce projet d'Observatoire est né.

Quelle pertinence peut donc avoir un nouvel Observatoire sur le racisme et les discriminations?

Soulignons d'abord la pluralité profonde de la société québécoise. Au recensement de 2001, 1,1% de la population du Québec sont des autochtones appartenant à 11 nations. [La population née à l'étranger](#) représente 9,9 % de la population totale du Québec, soit 18,4% de la population de la région métropolitaine de Montréal.

Soulignons ensuite la présence de personnes et de groupes plus exposés, avec les nations autochtones du Québec, à la discrimination fondée sur l'origine nationale, la couleur, ou la religion. Près d'un demi-million de Québécois ont déclaré faire partie d'une «minorité visible» ou, plus précisément, d'une minorité racisée.

Au cœur de notre société, le projet d'Entente avec les Innus du Québec a fait ressurgir de vieux préjugés. En effet, n'a-t-on pas lu et entendu qu'il fallait abolir les privilèges de la race rouge; que la «race blanche et la race rouge doivent avoir les mêmes droits», etc. Au nom de l'égalité des citoyens, on nie la discrimination historique née du colonialisme, ce qui ne peut aboutir qu'à en perpétuer les manifestations contemporaines.

On ne soulignera jamais assez que l'événement critique du 11/09 a créé une nouvelle conjoncture et un nouveau climat géopolitique qui favorisent le redéploiement de mouvements d'opinion et de partis d'extrême droite anti-étrangers, anti-demandeurs d'asile, anti-minorités racisées, de même que la stigmatisation des minorités arabes et/ou musulmanes.

L'Après 11/09 a suscité le durcissement de la concertation entre États sur le thème de *l'insécurité*, de même qu'un recul des droits de la personne, ainsi que le soutient Amnistie Internationale. La logique sécuritaire, les frontières symboliques attachées à l'idée de «périmètre de sécurité nord-américain», les risques de stigmatisation et de criminalisation des minorités que suscitent les nouvelles législations relatives à l'immigration ou à la lutte contre le terrorisme doivent être examinés dans une perspective comparée et de relations internationales. La crise irakienne et l'imminence de la guerre ont déjà des effets néfastes sur les immigrants et citoyens d'origine arabe

et musulmane qui vivent au Québec et qui se voient englués dans un axe du mal intérieur, par amalgame.

Dans ce contexte international et national, le racisme et les discriminations risquent de s'aggraver. Les enjeux sont importants pour qui espèrent une refondation politique du Québec : justice sociale, reconnaissance des droits culturels, devoir de mémoire, politiques du pardon, présence dans la sphère publique des «laissés pour compte», lutte aux discriminations systémiques.

Dans les Amériques, de nombreux réseaux transnationaux sont mobilisés en ce sens (les «Afro-descendants», les peuples autochtones, les Acadiens, les citoyens d'origine chinoise...) réclament des politiques publiques nouvelles.

Ces demandes générales exigent la levée des interdits, une créativité institutionnelle et «la mise à disposition de tous des savoirs élémentaires permettant à chacun de *penser la pensée des autres* (au lieu de l'ignorer et de la craindre)» (Etienne Balibar). Elles exigent que l'on assume les conséquences de l'injustice sociale qui se dévoilent, sous le couvert des revendications identitaires.

La Paix des Braves conclue entre le gouvernement du Québec et le Grand Conseil des Cris a joué à cet égard un rôle symbolique profond : une reconnaissance de nation à nation, un ébranlement de l'imaginaire public.

C'est dans cet esprit que les chercheurs du CRIEC ont décidé de lancer un *Observatoire international sur le racisme et les discriminations*.

Le CRIEC a donc constitué un réseau international de 14 chercheurs universitaires (Québec, Canada, France, États-Unis), qui proviennent de diverses disciplines et sont des experts reconnus.

Parmi les chercheurs québécois : je veux signaler la contribution de Sami Aoun de la Chaire Raoul-Dandurand, de Lucie Lamarche directrice du Centre d'études sur le droit international et la mondialisation, de Georges Leroux du département de philosophie, de Thierry Hentsch du département de sciences politiques.

L'Observatoire pourra également compter sur la collaboration de plusieurs partenaires:

- la *Commission canadienne de l'UNESCO*
- la *Ligue des droits et libertés* (affilié à la *Fédération internationale des Ligues des droits de l'homme* (FIDH))
- le *Grand Conseil des Cris*
- la *Table de concertation des organismes au service des personnes immigrantes et des réfugiés* (TCRI), (membre du *Conseil canadien pour les réfugiés*)
- le *SARIM* (Service d'aide aux immigrants et aux réfugiés) du CLSC Côte des Neiges dont l'un des mandats est l'accueil des enfants réfugiés.
- le *Conseil des relations interculturelles du Québec*.

Pour vous parler du mandat de l'Observatoire, je cède la parole à mon collègue Jean-Claude Icart, professionnel de recherche responsable de l'Observatoire.